

CHA 4 2015.STA.23717

Déclarations de planification

Version 3

Le 03.09.2018 / bj

« Financement des partis : faire la transparence » Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la motion 299-2015 PS-JS-PSA (Marti, Berne)

Auteur-e-s	Proposition		+	-
			++	--
PS-JS-PSA (Marti Ursula)	1.	Le Conseil-exécutif est prié d'élaborer des règles de transparence pour les montants de plus de 10 000 francs (dons en faveur de partis ainsi que pour les campagnes précédant les votations et les élections) et de les présenter au Grand Conseil.		-
pvl (Köpfli)	1a.	Le Conseil-exécutif est prié d'élaborer des règles de transparence pour les montants de plus de 10 000 francs (dons en faveur de partis ainsi que pour les campagnes précédant les votations et les élections) et de les présenter au Grand Conseil. Si des employé-e-s sont autorisés par leur employeur à exercer des activités politiques sur leurs heures de travail, le salaire perçu pendant ce temps est considéré comme financement des partis.	+	
PS-JS-PSA (Marti Ursula)	2.	Il convient d'interdire les dons anonymes.		--